



# Programme incitatif à la plantation d'arbres

2026

vivre

Rivière.  
du·Loup



Reverdifier nos quartiers...  
un arbre à la fois!



Afin d'augmenter le nombre d'arbres plantés et la canopée sur son territoire, la Ville de Rivière-du-Loup renouvelle son programme incitatif à la plantation d'arbres.

Les propriétaires peuvent ainsi obtenir un **rabais de 100 \$** à l'achat d'un arbre, directement au centre horticole participant.

- Le programme de subvention est réservé aux terrains résidentiels.
- Un propriétaire ne peut recevoir la subvention que pour un seul arbre.
- L'objectif annuel du programme est de 175 nouveaux arbres plantés sur le territoire luperivois.

DATE	ÉTAPES	LIEU
<b>Dès maintenant</b>	<b>Anticiper</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir l'endroit de plantation et les contraintes*</li><li>- Prendre connaissance des essences d'arbres proposées</li></ul>	À domicile/ en ligne
<b>D'ici le 31 mai 2026</b>	<b>Participer</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Consulter un horticulteur en vue de choisir le bon arbre et payer le coût résiduel de l'arbre selon les disponibilités**</li><li>- Indiquer votre adresse complète et vos coordonnées de contact (adresse courriel et numéro de téléphone) pour confirmer votre droit au programme et en vue de la livraison, si elle est choisie</li></ul>	Au centre horticole participant (Botanix Rivière-du-Loup)
<b>Avant la prise de possession (14 juin au maximum)</b>	<b>Préparer</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Creuser le trou où l'arbre sera planté</li><li>- Prévoir un moyen d'arrosage minimal mais régulier (p. ex. : goutte à goutte à partir d'un baril d'eau pluviale)</li></ul>	Au terrain inscrit
<b>Dès la prise de possession de l'arbre</b>	<b>Accueillir</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- S'il y a lieu, recevoir l'arbre à la date convenue avec le centre horticole***</li><li>- Planter l'arbre et assurer rapidement ses besoins en eau</li></ul>	Au terrain inscrit

\* Il est recommandé de rechercher des essences d'arbres adaptées à l'espace physique, aux conditions de sol (p. ex. : sec ou humide, bien ou mal drainé, faible profondeur, argileux, ombre ou soleil) et à toutes autres contraintes présentes à l'endroit visé sur le terrain (p. ex. : proximité des sels de rue, des fondations, des égouts). Les horticulteurs du centre horticole participant peuvent vous conseiller.

\*\* Le centre horticole participant appliquera la formule du premier arrivé, premier servi, jusqu'à l'atteinte du nombre d'arbres autorisé pour cette année.

\*\*\* La livraison et la plantation ne sont pas incluses, mais sont disponibles avec frais au centre horticole participant.

*Les plantations doivent être effectuées avec un dégagement minimal des fils électriques et des infrastructures souterraines. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance des suggestions de l'outil « Choisir le bon arbre » d'Hydro-Québec.*





## ENTENTE DE PRINCIPE

### ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

En participant au présent programme, les parties acceptent ce qui suit.

#### Engagements du demandeur :

- Participer au programme pour un terrain dont il est propriétaire ou pour lequel il a obtenu l'autorisation de planter l'arbre demandé par le(s) propriétaire(s);
- Préparer le terrain à accueillir l'arbre avant sa prise de possession et prendre soin de le planter rapidement sur le terrain identifié au moment de l'achat en évitant l'emprise de la rue appartenant à la Ville;
- Payer sa part de l'arbre dans les délais prévus au programme auprès du centre horticole participant, après déduction de la contribution de la Ville;
- Choisir de façon avisée l'emplacement projeté et l'arbre qui y sera planté;
- Viser la prospérité de l'arbre en l'arrosant adéquatement, en le protégeant (attention aux blessures avec le taille-bordure!) et en l'entretenant adéquatement au bénéfice de toute la communauté;
- S'engager à remplacer – à ses frais – l'arbre subventionné dans l'éventualité où celui-ci n'est pas planté sur le terrain prévu, ou encore s'il est mort ou blessé fatalement au cours des cinq (5) années suivant l'achat subventionné;
- Céder l'arbre à la Ville, s'il n'est pas en mesure de le récupérer ou de le recevoir avant la date maximale de prise de possession de l'arbre.

#### Engagements du centre horticole :

- Rendre disponible un horticulteur pour aider au choix de l'arbre;
- Respecter l'ordre d'arrivée et de paiement des citoyens sollicitant le programme;
- Remplir un registre des demandes en incluant les preuves de paiements;
- Maintenir l'arbre en bonne santé jusqu'au moment de sa prise en charge par le citoyen.

#### Engagements de la Ville :

- Obtenir une liste d'essences disponibles et des tarifs réduits auprès du centre horticole participant, en tablant sur l'effet d'achat groupé que crée le programme;
- Subventionner une part importante du coût d'achat;
- Proposer ce programme via les horticulteurs locaux, afin que les citoyens profitent de l'expertise de ces centres pour choisir et entretenir leur arbre;
- Contrôler le respect des termes du programme et effectuer un suivi de l'état de l'arbre constituant un investissement vert assumé par et pour la communauté.





## ESSENCES D'ARBRES PROPOSÉES

Le centre horticole participant rend disponibles pour ce programme les essences d'arbres suivantes, en quantités limitées. Des essences additionnelles pourraient être disponibles sous certaines conditions.

Les arbres retenus sont des arbres à fruits comestibles ou des arbres pouvant atteindre sept (7) mètres de hauteur et plus à maturité. Ainsi, en plus de leurs nombreux bienfaits, ils répondent aux plus récents critères pour les obligations de plantation des citoyens.



### Arbres à fruits comestibles (crus ou cuits)

**Botanix Rivière-du-Loup** | 10, côte Saint-Jacques | 418 863-5441

La liste ci-dessous est non exhaustive et fournie à titre indicatif.  
Sous réserve de modification

NOMS COMMUNS / ESSENCES ET VARIÉTÉS AUTORISÉES	
Amélanchier à grandes fleurs « Autumn Brilliance » ( <i>Amelanchier grandiflora</i> )	
Amélanchier du Canada ( <i>Amelanchier canadensis</i> )	
Cerisier Montmorency ( <i>Prunus cerasus</i> )	
Cerisier sucré « Van » ( <i>Prunus avium</i> )	
Érable à sucre ( <i>Acer saccharum</i> )	
Érable « Autumn Fantasy » ( <i>Acer x freemanii</i> 'DTR 102')	
Érable de Freeman « Autumn Blaze » ( <i>Acer freemanii</i> )	
Érable rouge « Red Sunset » ( <i>Acer rubrum</i> )	
Lilas japonais « Ivory Silk » ( <i>Syringa reticulata</i> )	
Pommier « Ambrosia » ( <i>Malus domestica</i> 'Ambrosia')	
Pommier Cortland ( <i>Malus domestica</i> 'Cortland')	
Pommier « Empire » ( <i>Malus domestica</i> 'Empire')	
Pommier « Honeycrisp » ( <i>Malus domestica</i> )	
Poirier « Early Gold » ( <i>Pyrus ussuriensis</i> )	
Poirier « Golden Spice » ( <i>Pyrus ussuriensis</i> )	
Prunier européen « Mont-Royal » ( <i>Prunus domestica</i> )	



La livraison est disponible  
au coût de 35 \$.

